


## ALERTE CYCLONE - NIVEAU ROUGE

 <b>PRÉFET DE LA GUADELOUPE</b> <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	<b>EXPÉDITEUR</b> <b>CABINET DU PRÉFET</b> <b>SIDPC</b> <b>Téléphone : 0590 99 69 01/ 0690 54 04 10</b>	<b>DESTINATAIRES</b> <input type="checkbox"/> CODIS <input type="checkbox"/> OVSG <input type="checkbox"/> CORG <input type="checkbox"/> BRGM <input type="checkbox"/> CIC <input type="checkbox"/> COMIL <input type="checkbox"/> SAMU <input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> DEAL <input type="checkbox"/> RECTORAT <input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD. <input type="checkbox"/> EMIZA <input type="checkbox"/> OPERATEURS <input type="checkbox"/> DIRECTIONS <input type="checkbox"/> MAIRIES	
Date :	21/10/23	Message n°	8
Heure :	06h06	Nb de page (dont celle-ci) :	3

Phénomène :	Type :	<b>OURAGAN de catégorie 1</b>
	Nom :	<b>TAMMY</b>
	Fin d'événement estimée :	<b>Dimanche 22/10/23 à 17h au plus tôt</b>
Situation actuelle :	Position estimée :	<b>15.2 N 60.4 W</b>
	Distance à la Guadeloupe :	<b>170 km</b>
	Déplacement :	<b>Nord-ouest 305 degrés à 15km/h</b>
	Pression estimée au centre :	<b>991 hPa</b>
	Vents moyens maximum sur 1 mn :	<b>70 nœuds (130 km/h) Rafales : 85 nœuds (160 km/h)</b>
Prévisions :	<p><b>Tammy est un ouragan de catégorie 1.</b>            L'ouragan qui se situe au Nord-Est de la Martinique prend une trajectoire Nord-Nord-Ouest. Son centre devrait, selon le scénario le plus probable, passer à proximité Est de La Désirade vers la mi-journée.</p> <p><b>Prévisions :</b>  <b>Fortes pluies et orages</b>            De fortes averses sont attendues dès ce matin tout d'abord sur la moitié Est de l'Archipel puis sur tout l'ensemble du territoire.            Les averses sont très fréquentes et orageuses. Elles peuvent donner beaucoup d'eau en peu de temps. Elles se poursuivent également Dimanche.            Le pic d'activité devrait être durant ces deux jours.            Les cumuls attendus sur l'épisode sont de l'ordre de 250 millimètres (voire plus) (1mm = 1 litre par mètre carré).</p> <p><b>Vent</b>            En ce début de matinée le vent va progressivement s'établir au secteur Nord-Est et se renforcer.            Au plus fort, vers la mi-journée, les vents moyens pourraient atteindre des valeurs comprises entre 80 et 120 km/h, voire un peu plus très localement, avec des rafales de l'ordre de <b>150 km/h</b> sur le relief et sous les orages. La partie Est de l'archipel devrait être la plus exposée.            Le vent va ensuite basculer à l'ouest et au sud-ouest puis s'orienter sud à sud-est dimanche en gardant une allure très soutenue difficilement</p>	

	<p>quantifiable pour l'instant.</p> <p><b>Mer</b>  La mer a déjà commencé à se creuser sous l'effet d'une houle d'Est. Cette houle est peu énergétique mais va générer des creux de 4m50 à 5m voire 6m et plus autour de la Désirade. Toutes les côtes exposées à l'Est et au Sud subiront de <b>forts déferlements. Des submersions de parties basses du littoral sont possibles.</b></p>
Données observées :	Données du houlographe de la Grande-Vigie : sur les dernières heures creux jusqu'à 3m60 par houle d'Est période de 11 secondes. Sur les 3 dernières heures on a relevé: - 27 mm à la Citerne - 23 mm à St Claude Martouba - 50.4 mm à St Claude Maison du Volcan Vents moyens observés entre 15 et 30 km/h, 50 km/h en côte atlantique rafales à 57 km/h à St François 52 km/h à Gourbeyre Gros Morne ainsi qu'au Raizet 57 km/h à Pointe Noire 77 km/h à Marie Galante
Prochain bulletin :	Samedi 21/10/2023 vers 09 heures légales.

<b>MESURES A PRENDRE</b>	
<b>Mesures Individuelles mentionnées par Météo France dans son message</b>	<p><b>RM11</b> : Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités qui sont diffusées (internet, kiosque, radio et télévision) ;</p> <p><b>RM12</b> : Rejoindre votre habitation ou un abri pour votre protection en regroupant autant que possible les membres de votre famille et y demeurer; Informer votre entourage de votre choix d'abri ;</p> <p><b>RM13</b> : Limiter tous déplacements dès lors que vous avez rejoint votre habitation ou votre abri;</p> <p><b>RM14</b> : Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile ;</p> <p><b>RM15</b> : Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues ;</p> <p><b>RM16</b> : Enfermer les animaux dans un lieu sûr., éloigner des ravines et des zones inondables. A défaut les libérer de leur attache (ne pas laisser les ruminants attachés au piquet);</p> <p><b>RM17</b> : Préparer la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène ;</p> <p><b>RM18</b> : Répartir les moyens d'éclairage (bougies, lampes) dans la maison.</p>

<b>Mesures Collectives adaptables au contexte par le Préfet</b>	<p><b>RMC1</b> : Tous les établissements publics et privés doivent organiser la fermeture avec mise en œuvre de toutes les mesures de protection en libérant les personnels. Cette mesure concerne également les établissements d'enseignement, les garderies, les crèches, les MAM (maisons d'assistantes maternelles), les assistantes maternelles et les activités para et péri-scolaires ;</p> <p><b>RMC2</b> : Tous les transports en commun (bus, liaisons inter îles, etc.) doivent organiser l'interruption de leur service à une heure définie en accord avec la préfecture et en informer les usagers ;</p> <p><b>RMC3</b> : Activer les cellules de crise et les PC ;</p> <p><b>RMC4</b> : Annuler tous les grands rassemblements et les manifestations ;</p> <p><b>RMC5</b> : Interdire formellement les sorties en mer ;</p> <p><b>RMC6</b> : Évacuation des populations exposées et mise à l'abri par les mairies</p>
---	---

<p><b>RMC7</b> : Prise de poste de tout le personnel médical d'astreinte, des PC communaux et mise en alerte à domicile des autres personnels ;</p> <p><b>RMC8</b> : Tous les opérationnels prévus rejoignent leur centre de secours ;</p> <p><b>RMC9</b> : Les services fonctionnant 24h sur 24 doivent s'assurer de la continuité de leur service ;</p> <p><b>RMC10</b> : Fermeture des aéroports et des ports en concertation avec la préfecture ;</p> <p><b>RMC11</b> : Toutes les installations des moyens de communication de secours doivent être activées ;</p> <p><b>RMC12</b> : Mise en place définitive des personnels d'astreinte ou désignés pour les PC ;</p> <p><b>RMC13</b> : Compte-rendu immédiat à la préfecture (COD) sur la situation, les conditions d'intervention et les mesures envisagées.</p>
--

**LE CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL EST ACTIVE DEPUIS LE JEUDI 19 OCTOBRE 2023.**

<p><b>NUMÉROS CONFIDENTIELS DU CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL</b> <b>NE PAS DIFFUSER A LA POPULATION</b></p>
---

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Téléphone : 0590 99 69 01</li><li>- Téléphone satellite : 00 870 772 546 984 / 00 870 772 233 170</li><li>- Fax satellite : 00 870 782 376 304</li><li>- Fax : 0590 99 69 49</li><li>- Mail : <a href="mailto:astreintecabinet@guadeloupe.gouv.fr">astreintecabinet@guadeloupe.gouv.fr</a></li></ul> |
|--|

- FIN DE MESSAGE -